

COMMUNE DE DORNES

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal le douze juillet deux mil vingt-et-un, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUTHIER, Maire de DORNES.

Convocation : 5 juillet 2021.

Étaient présents : Mmes et MM. GAUTHIER Jean-Luc, ROSSFELDER Gérard, NATY Nicole, BEAUOUSIN Lucien, MARON Adrien, CAPET François, DUBOIS Isabelle, PAUL Florian, LAPREVOTTE Dominique.

Absents excusés : Mmes et MM. DINET Isabelle (pouvoir à M. GAUTHIER), CARLIER Dorine (pouvoir à Mme NATY), AUGENDRE Aline (pouvoir à M. BEAUOUSIN) et DE LA FOREST DE DIVONNE Ludovic et HERBEMONT Mélanie (pouvoir à M. LAPREVOTTE).

Secrétaire de séance : Mme NATY Nicole.

Secrétaire suppléante : Mme SALBRICQ Ghislaine.

-1- DÉLIBÉRATION PRÊT TRAVAUX ÉCOLES :

La délibération en date du 7 juin dernier est rapportée car plusieurs membres du Conseil Municipal présentent des incompatibilités de statut avec l'approbation de ladite délibération. En effet, certains élus étant membres du Conseil d'Administration ou du personnel du Crédit Agricole, banque choisie pour financer une somme de 220 000.00 €, ils ne peuvent prendre part au vote sur cette question. Cette incompatibilité a été relevée par un Conseiller Municipal qui en a fait part.

M. le Maire remercie ce conseiller de sa vigilance et rappelle que trois banques ont été contactées (la Banque des Territoires, La Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole) et que la proposition du Crédit Agricole a été retenue, car à taux égal avec la Caisse d'Épargne, la banque locale est privilégiée.

Ensuite, de ce fait, Messieurs GAUTHIER et PAUL, s'absentent de la réunion et la présidence de la séance en est confiée à M. ROSSFELDER. Ce dernier expose que la Commune envisage d'emprunter une somme de 215 000.00 € sur douze ans à taux fixe. Les échéances en seront trimestrielles et le taux maximal de 0.66 %.

La question, mise aux voix, est adoptée :

- à l'unanimité des membres présents et représentés (par 10 voix pour) pour ce qui concerne le montant et la durée ;
- à la majorité des membres présents et représentés (par 9 voix pour et une abstention) pour ce qui concerne le taux qui est de 0.66 %.

-2- DÉMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE :

Par un récent courrier, Madame Ingrid FOURNIER a fait part de sa volonté de démissionner du Conseil Municipal. Après renseignements pris auprès de la Préfecture, le Conseil Municipal prend acte de cette démission.

-3- TRAVAUX ÉCOLES :

Déplacement des classes :

M. le Maire rappelle que les travaux étaient subordonnés aux déplacements des classes de maternelles dans des conditions acceptées par les professeurs et acceptables pour les enfants. Une proposition avait été validée ce qui a permis de lancer les travaux, mais depuis de nouvelles contraintes sont intervenues avec notamment l'augmentation du nombre d'élèves en primaire du fait de l'arrivée de nouveaux habitants. A la rentrée scolaire 2021 / 2022, l'effectif total sera de 181 élèves contre 151 cette année.

- Compte tenu du nombre élevé d'enfants inscrits en primaire, le CP et le CE1 sont proches du seuil maximum (24 élèves). De plus, de nouvelles inscriptions sont possibles, il en arrive régulièrement pendant les congés, de ce fait nous devrions créer une nouvelle classe,

- Compte tenu du projet de déplacement des classes maternelles tel qu'il était prévu il n'y a plus de locaux pour loger une nouvelle classe

- Pour faciliter l'organisation pendant les travaux, les classes de l'élémentaire restent en place, pas de création de toilettes adaptées aux petits, seules les classes de maternelle seront déplacées.

Pour cela, nous avons proposé de louer un 3^{ème} bâtiment modulaire afin de loger de loger les 3 classes de maternelle, un local toilettes adapté aux petits sera accolé, la sieste se faisant dans la salle des associations.

Pour valider cette option tant sur le côté possibilité technique pour l'accueil des enfants que sur le côté sécurité, une réunion, en date du 1^{er} juillet, a eu lieu. Etaient présents, Madame l'Inspectrice de l'éducation nationale, Madame la Directrice d'école, les référents sécurité et sûreté de l'éducation nationale ainsi que les référents de la gendarmerie.

L'accord a été donné pour le déplacement des classes dans ces bâtiments modulaires sous condition de respecter le plan Vigipirate imposant une protection périphérique, qui sera réalisé avec des blocs de béton pour empêcher qu'un véhicule puisse venir heurter les classes, et la mise en place de grille réservant l'accès aux élèves et aux personnels.

Les bâtiments modulaires seront installés sur le parking près de l'école primaire.

Le surcoût engendré est de 10 987.00 € HT, le coût global étant de 37 947,00 € HT, la location est conclue pour un an. Le coût de location pourra être moindre si la durée des travaux respecte le calendrier prévu mais nous voulons rester prudent des incertitudes subsistent pour les approvisionnements de certains matériaux.

Déroulement des travaux

Pour répondre aux exigences pour l'obtention d'une subvention il a fallu modifier certaines procédures de travaux d'isolation du sol qui pour cette fois engendre une moins-value d'environ 3 000.00 €.

D'autre part, le déménagement est terminé grâce aux élus et agents communaux.

DIVERS :

Agrandissement du terrain de pétanque : un conseiller municipal a demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour. Il fait part de son étonnement quant au déroulement de ces travaux dont certains conseillers n'auraient pas été prévenus et n'ont, de ce fait, pas pu renseigner les administrés sur leurs questionnements.

M. le Maire précise que l'agrandissement du terrain de pétanque a été évoqué lors d'un conseil municipal précédent et que les conseillers ont reçu un mail les avertissant du commencement des travaux.

Le terrain a été agrandi pour permettre 8 jeux supplémentaires soit 25 m X 12 m. Les travaux ont consisté au décaissement du terrain, la fourniture de gravier pour le fond et de sable orange pour la couche de finition ainsi que des travaux en régie sur 3.5 jours. Le prix des matériaux et de location du matériel est de 856.00 € HT.

Carte communale : deux devis ont été reçus en mairie et il est proposé de réunir une commission pour travailler sur le dossier en temps opportun.

La prochaine réunion aura lieu dans la première quinzaine de septembre.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30.